



**Compte-rendu de Mission « Dr G. GENTY »  
Le 7 Novembre 2018  
Café NILE**

Avec Véronique CAZALS, Directrice Santé de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) : opinion des assureurs complémentaires

100% Santé : qui prendra en charge cette avancée sociale ?

Promesse du candidat Emmanuel MACRON, le reste à charge zéro (R A C 0) sur le dentaire, l'optique et l'audioprothèse, a été l'une des premières réalisations du gouvernement.

Les premières étapes ont d'ailleurs été votées cette semaine dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2019 (PLFSS 2019), même si l'intégrité des mesures et leur application s'échelonneront sur plusieurs années.

Cette politique « 100% Santé » veut mettre fin à l'une des injustices originelles du système de protection sociale. En effet, ces pathologies ont toujours été considérées comme mineures et prises en charge, pour leurs plus grandes parts, par les assureurs complémentaires et les malades eux-mêmes.

Il n'en reste pas moins que le coût devra être supporté.

Sur ce point, les déclarations diverses des acteurs et des décideurs ne semblent pas totalement cohérentes.

Pour Véronique CAZALS, « tout le monde va payer :

- Les professions de santé : elles devront présenter prioritairement le reste 0 ;
- Les complémentaires seront obligées de rembourser ;
- L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) aussi ».

Rembourser à quelle hauteur ? Pour l'optique, l'audio et les dents, voir les détails sur le site du Ministère de la Santé.

Importante implication des réseaux de soins et les 3 acteurs impliqués dans le RAC ne devront pas faire du low cost.

Tout cela sera surveillé par un Comité de Suivi.

**Docteur Gérard GENTY**